

# Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre d'une part Xavier Decoopman, photographe, ci-dessous dénommé «le photographe» et d'autre part ses clients ou utilisateurs de ses sites ci-dessous désignés «le client»

## Prix

Les prix indiqués sont nets (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts) et exprimés en euros.

Le prix applicable est celui du jour de la commande. Des frais de port sont éventuellement facturés.

Les prix incluent le déplacement dans un rayon de 50 km autour de Riom (63200). Au-delà, il sera facturé des frais de déplacement de 0,50 cts par km réellement parcouru.

## Dimensions des tirages

Les dimensions des tirages indiquées sur le tarif font référence à celles du papier. Les dimensions de l'image, quant à elles, ne sont pas absolues : elles peuvent varier en fonction des marges techniques nécessaires au mode de reproduction choisie ou du choix d'une dimension plus adaptée au cadrage de l'image. Aussi, en fonction de la taille des photos ou d'un parti-pris esthétique, les tirages pourront ou non comporter des marges.

Le client devra préciser au moment de la commande s'il souhaite des tirages pleine page : le client est informé que l'image sera alors nécessairement rognée.

Cependant, les photos carrées, qui sont un choix esthétique du photographe, resteront imprimées dans un format carré.

## Réservation

Aucune réservation ne peut être effectuée avant la signature du bon de commande.

## Commande

Pour toute prestation, un bon de commande est signé par le client.

Le bon de commande définit clairement les conditions de réalisation de la prestation, arrête la somme à payer en contrepartie et les modalités de paiement.

Le client est informé qu'il ne pourra prétendre au remboursement de sa commande, qui est ferme et définitive, ou des sommes versées à l'avance (arrhes), en cas d'annulation de son fait.

## Droit de rétractation

Le client bénéficie d'un délai de réflexion et d'un droit de rétractation qu'il peut faire valoir au bout de 14 jours à partir de la date de la signature du bon de commande.

Aucune somme ne sera perçue pendant ce délai.

Pour exercer ce droit, le client pourra établir une déclaration libre exprimant clairement cette volonté et comportant ses coordonnées, le numéro de commande, les produits ou services commandés. Cette démarche s'effectue par mail : le photographe envoie un accusé de réception de la rétractation. S'il le souhaite, le client peut renoncer à son droit de rétractation en le stipulant par écrit sur le bon de commande.

## Mode de règlement

En fonction du type de commande, différents modes de règlement sont proposés :

- Compte Paypal
- Espèces (remises en main propres)
- Virement bancaire sur le compte du photographe

A sa demande, une facture détaillée pourra être envoyée au client.

## Délais de paiement

Les différents tarifs proposent généralement des règlements échelonnés.

Dans le cas contraire, le client peut en faire la demande pour toute commande supérieure à 100 €, mais la commande ne sera livrée qu'après le versement de l'intégralité de la somme.

## Mode et délais de livraison

Tous les travaux sont exécutés dans les délais les plus rapides.

La livraison s'effectue par la Poste à l'adresse spécifiée par le client.

Le photographe ne pourra être tenu pour responsable de l'état du colis ou des retards de livraison: aucun remboursement ne sera effectué à ces motifs.

## Propriété intellectuelle (droit de l'image)

### *Principes*

L'auteur d'une œuvre jouit d'un droit de propriété exclusif dès sa création (article L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle).

Toutes les photographies des sites où elles figurent ou celles qui sont exposées ou, d'une façon générale, celles qui sont diffusées sont soumises à ce droit.

Le droit moral permet à l'auteur de jouir du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre (article L.121-1). Il s'agit d'un droit illimité, inaliénable et perpétuel.

Le droit au respect de l'œuvre protège l'intégralité de l'œuvre qui ne doit être ni modifiée, ni dénaturée. Le droit patrimonial permet à tout auteur d'obtenir une rémunération pour l'exploitation de son œuvre et de décider de quelle façon elle sera exploitée.

## *Application*

Les photos sont la propriété du photographe : le client ne peut en aucun cas les utiliser dans un cadre commercial (elles ne peuvent être vendues).

Toute reproduction d'image est illégale, par quelque moyen que ce soit.

Les images fournies au client ne peuvent être utilisées que dans un cadre familial, à titre strictement personnel et privé. Cependant, le photographe autorise tacitement le client à diffuser ses images sur les réseaux sociaux dès lors que le client autorise expressément le photographe à diffuser ces images sur ses sites pour la promotion de son activité (cf. infra «Droit à l'image»).

Le client qui désire dépasser ces cadres et disposer des images à usage public ou privé doit en demander l'autorisation par courriel au photographe en étant très précis sur les conditions de cette utilisation (étendue de leur exploitation, destination par exemple).

Il pourra être demandé une compensation financière en rapport avec l'usage de l'œuvre sur laquelle porte cette demande.

Le client s'engage à respecter scrupuleusement l'utilisation déclarée. Toute autre utilisation, réutilisation, extension d'utilisation devra faire l'objet, pour être licite, d'une nouvelle demande d'autorisation préalable et du paiement de nouveaux droits.

Dans tous les cas de figure, hors cadre strictement familial, le client respecte les contraintes suivantes:

1. Les photos ne peuvent être modifiées (couleurs, contrastes, recadrage, etc.)
2. Le client a l'obligation de mentionner le nom du photographe, sous une forme ou sous une autre (ex.:© Une Vie de Photo ou «photographe : Xavier Decoopman»). Cette mention doit figurer au regard de chaque reproduction dans des conditions permettant, sans ambiguïté ni confusion, l'identification de l'auteur et de la photographie (pour un ensemble de photos, un «crédit photo» peut suffire)

3. Suivant le cas, un exemplaire justificatif de chaque publication ou reproduction éditée, sous quelque forme et pour quelque destination ou usage que ce soit, sera remis au photographe dès parution ou mise en circulation.

Le non-respect de ces clauses donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire immédiatement exigible égale au double du montant des droits convenus et au recours à toutes voies de droit.

## Droit des personnes représentées (droit à l'image)

Dans l'attente d'une autorisation plus formelle, les clients sont informés que le photographe pourra utiliser certaines photos prises lors des séances de prise de vue.

Cette diffusion répond à un certain nombre de critères très stricts que le photographe s'engage à respecter :

- Elle ne concerne que la seule promotion de l'activité du photographe: il s'agit de ne montrer que des photos mettant en valeur son travail et lui permettant de promouvoir et développer son activité

- Elle ne concerne que des supports d'une durée de vie limitée (galeries de sites internet, pages professionnelles des réseaux sociaux, expositions, flyers, etc.)

- Dans le respect des textes, aucune photo susceptible de porter atteinte à la réputation des personnes représentées, ou risquant de leur nuire d'une façon quelconque, ne sera diffusée.

- Aucun nom ou données personnelles ne sont divulgués. Si toutefois le client souhaite annuler la diffusion d'une photo, il lui suffit d'en faire la demande par courriel au photographe qui en accusera réception. La photo sera retirée immédiatement ou, au plus tard, dans les 72 heures qui suivent cette demande. Le client est informé que ce retrait ne concerne que les photos où le sujet est reconnaissable.

Le photographe peut fournir un modèle d'autorisation plus détaillé auquel le client peut apporter toutes les restrictions souhaitées. Pour une utilisation commerciale, un contrat spécifique (autre que l'autorisation précédente) est signé entre les deux parties.

# Modification des présentes conditions générales de vente

Le photographe se réserve le droit de modifier ou de compléter, à tout moment, les présentes conditions de vente. Toutefois, les nouvelles conditions ne s'appliqueront que pour les contrats à venir.

## Acceptation de ces conditions générales de vente

Au moment de la commande, le client s'engage à respecter les termes des conditions générales de vente en vigueur.

## Offre de fidélité

Les clients se voient obtenir une réduction de 10% sur l'ensemble des prestations photographiques dès lors que ces derniers auront commandé une prestation de reportage photographique de leur mariage.

→ Cette réduction ne pourra être applicable qu'au terme du mariage, dans la condition où le reportage photographique a bien été effectué. Toute commandes effectuées avant ou pendant le mariage ne pourra donc pas prétendre à cette réduction.

→ Cette réduction est valable pour une durée indéterminée à la condition que les clients soient toujours mariés au moment de la commande.

→ Enfin, cette réduction ne concerne que les prestations horaires du photographes et ne peut donc être établie pour la commande de supports tels que les albums.

Les clients se voient obtenir une réduction de 5% sur les prestations de reportage photographique de mariage pour toute commande d'une autre prestation de reportage photographique énumérée ci-après :

- Grossesse
- Naissance
- Anniversaire
- Stage photo

→ La commande donnant droit à cette réduction doit avoir été effectuée pour obtenir cette réduction

→ Cette réduction ne concerne que les reportages photographiques de mariages. Elle ne comprend pas la vente des produits ou toutes autres prestations qui pourraient être liées à ce reportage.

→ Cette réduction à une durée de validité indéterminée.

## Conservation des fichiers

Le photographe s'engage à conserver les fichiers des prises de vue pour une durée indéterminée. Cet engagement est possible grâce à des sauvegardes journalières sur différents supports types disques dur et NAS situés dans des lieux différents. Cet engagement ne tient toutefois pas lieu de garantie en cas de force majeure de type vol, catastrophe naturelle, etc.

Les frais d'archivage sont de 90 euros. Ils ne seront demandés que si les fichiers avaient déjà été donnés mais que les clients les ont perdus ou si la demande a lieu un an après la prise de vue.